|  |
| --- |
| AMR 51/9208/2025 – États-Unis - 1er avril 2025 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 028/25-1 |
| Abandonner Les charges contre une famille en quête de sécurité |
| ÉTATS-UNIS |

Le 27 février 2025, un juge au Texas a signé une plainte pénale contre les parents d’une famille vénézuelienne de cinq personnes, les accusant d’«entrée illégale» depuis qu’ils sont arrivés aux États-Unis en 2022 pour demander l’asile. Les parents ont été détenus à deux reprises alors qu’ils étaient détenteurs d’un statut de protection temporaire (TPS) actif et valide, et dans l’attente de la réponse à leur demande d’asile. Les parents, César et Norelia, ont été libérés après leur dernière arrestation le 28 mars. Ils sont rentrés chez eux, mais sont toujours poursuivis pénalement au Texas, alors que le fait de criminaliser des demandeurs d’asile en raison de la façon dont ils sont entrés sur le territoire bafoue le droit international. Nous demandons au gouvernement de Donald Trump d’abandonner les accusations.

Depuis son investiture le 20 janvier 2025, le président Donald Trump a déployé une série de mesures qui déshumanisent, criminalisent et font réellement souffrir des personnes qui ont fui des situations de crise des droits humains pour se mettre en sécurité. Dans tout le pays, son gouvernement continue de mettre en œuvre des stratégies de plus en plus cruelles et choquantes pour instiller la peur chez certains groupes de population, séparer et détenir des familles, et s’en prendre à des militant·e·s et des membres de communautés appréciés de leur entourage.

Le 27 février 2025, les procureurs du district ouest du Texas ont inculpé Cesar et Norelia d’entrée «illégale» aux États-Unis, une accusation pénale qui a débouché sur leur détention et la séparation de leur famille. Il s’agit d'une famille vénézuélienne titulaire du statut de protection temporaire (TPS) et dans l’attente de l’examen de sa demande d’asile, et ces accusations ont été portées plus de deux ans après leur arrivée à la frontière sud des États-Unis pour exercer leur droit fondamental de solliciter l’asile.

Cesar et Norelia, leurs trois enfants âgés de moins de 12 ans et d’autres membres de leur famille étendue ont fui le Venezuela, où ils étaient persécutés en raison de leur soutien au parti d’opposition dans le pays. Ils sont entrés sur le territoire américain par le Texas en 2022. Toute la famille a déposé une demande d’asile qui est en instance et bénéficie d’un TPS valide et actif pour les ressortissant·e·s du Venezuela. Ce statut permet aux personnes originaires de certains pays où les conditions sont dangereuses de résider et de travailler légalement aux États-Unis. Une fois que le TPS lui est accordé, une personne ne peut pas être détenue en raison de sa situation au regard de la législation sur l’immigration aux États-Unis. Le 31 mars, un juge fédéral a stoppé le projet du gouvernement de Donald Trump de mettre fin au TPS pour les Vénézuéliens une semaine avant son expiration. On dénombre 350 000 Vénézuélien·ne·s actuellement protégés par le TPS aux États-Unis.

Cesar et Norelia avaient déjà été arrêtés par le Service des douanes et de la protection des frontières (CBP) le 10 mars 2025. Le 12 mars, un juge fédéral a ordonné leur libération dans l’attente d’une audience prévue au Texas. Le 13 mars, ils ont été transférés de la prison au tribunal fédéral à Washington, où ils ont été officiellement libérés mais immédiatement placés en détention par le Service de contrôle de l’immigration et des douanes (ICE), qui les a finalement remis en liberté le jour même. Norelia et Cesar respectaient leur obligation de se présenter régulièrement à l’ICE, jusqu’à leur nouvelle arrestation le 21 mars. Cesar se trouvait au centre de détention de Farmville, et Norelia au centre de Caroline, jusqu’à ce qu’un juge ordonne leur libération le 28 mars.

Le gouvernement de Donald Trump s’est récemment mis à utiliser le paragraphe 1325 du titre 8 du Code des États-Unis, disposition de la législation relative à l’immigration qui servait déjà de prétexte à la politique de séparation des familles lors de son premier mandat, pour cibler des personnes et des familles présentes aux États-Unis depuis plusieurs années, et non pas récemment arrivées à la frontière avec le Mexique. Le cas de Cesar et Norelia risque de créer un précédent qui pourrait avoir des conséquences pour des milliers d’autres personnes entrées sur le territoire américain de manière irrégulière mais ayant obtenu des protections légales.

Toute personne a le droit de demander asile et d’en bénéficier pour échapper à la persécution et à de graves atteintes aux droits fondamentaux; c’est un droit humain universel. Toute personne a également le droit de ne pas être renvoyée vers un pays dans lequel sa vie ou sa liberté pourrait être menacée ou dans lequel elle risquerait de subir des actes de torture ou d’autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, quel que soit son statut migratoire. Cette règle, appelée principe de «non-refoulement», est une protection prévue par le droit international coutumier, le droit international relatif aux droits humains, le droit international relatif aux personnes réfugiées et le droit international humanitaire. Elle oblige les États à s’abstenir de renvoyer, d’expulser ou de transférer quiconque de quelque manière que ce soit dans son pays d’origine ou dans tout autre lieu s’il existe des motifs sérieux de croire qu’elle y serait exposée à de graves atteintes aux droits humains. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a appelé les États membres à veiller à ce que les Vénézuelien·ne·s ne soient ni renvoyés, ni expulsés, ni forcés à retourner dans leur pays d’origine. Amnesty International a demandé l’interdiction absolue de toutes les expulsions vers le Venezuela face à la situation de violations massives des droits humains qui règne sur place. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés reconnaît que la quête d’asile peut amener les personnes à enfreindre les règles d’immigration et précise que les personnes cherchant la sécurité ne doivent pas faire l’objet de certaines obligations ni subir de sanctions ou de discrimination pour ce motif. Les États ne doivent pas priver une personne de la possibilité d’obtenir le statut de réfugié tant que sa demande n’a pas été examinée en bonne et due forme, et les personnes ne peuvent pas être sanctionnées ou exclues du statut de réfugié en raison de la manière dont elles sont entrées dans le pays où elles sollicitent une protection internationale.

Par ailleurs, la séparation de familles cause un traumatisme durable, notamment chez les enfants, et constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Amnesty International a précédemment établi que les politiques migratoires consistant à séparer des familles pouvaient s’apparenter à de la torture et d’autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants car elles causent des souffrances psychologiques intenses. Le gouvernement de Donald Trump doit immédiatement changer de cap, libérer Cesar et Norelia afin qu’ils retrouvent leurs jeunes enfants et mettre fin aux pratiques de séparation et de détention des familles et de détention et d’expulsions à grande échelle.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **1er juin** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Margaret LeachmanActing U.S. Attorney, Western District of Texas601 NW Loop 410, Suite 600San Antonio, Texas 78216, États-Unis / USA**E-mail:** **usatx-ecfepduty@usdoj.gov**  | Ambassade des Etats-Unis d'AmériqueSulgeneckstrasse 19, Case Postale 134, 3001 BerneFax: 031 357 73 20E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.govTwitter: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 028/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Margaret Leachman
Acting U.S. Attorney, Western District of Texas
601 NW Loop 410, Suite 600
San Antonio

Texas 78216
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame,

**Je vous prie instamment d'abandonner les poursuites au titre de la disposition 1325 pour entrée illégale contre Cesar et Norelia (A#s 246149580 & 246149581) afin qu'ils puissent rester auprès de leurs trois jeunes enfants dans l’attente de la décision concernant leur demande d'asile aux États-Unis après avoir fui le Venezuela.**

Le 27 février 2025, le bureau du procureur général du district ouest du Texas a inculpé ces parents d'«entrée illégale» (paragraphe 1325 du titre 8 du Code des États-Unis) en raison de leur entrée aux États-Unis pour exercer leur droit fondamental de demander l'asile. Depuis, ils ont été détenus illégalement et séparés de leur famille à deux reprises, alors qu’ils étaient détenteurs d’un statut de protection temporaire (TPS) actif et valide, et attendaient la réponse à leurs demandes d’asile. Leur deuxième interpellation a eu lieu après qu'un juge fédéral de Washington D.C. eut ordonné leur libération pour entrée «illégale» aux États-Unis, en présence de leur fils de 4 ans, sans mandat et sur la base d'allégations vagues et infondées d'appartenance à un gang.

Le 28 mars, un juge fédéral a ordonné leur libération immédiate. Ils sont aujourd’hui réunis avec leurs enfants, mais sont encore inculpés de charges pénales au Texas.

Les accusations criminelles portées contre Cesar et Norelia, plus de deux ans après qu'ils soient entrés aux États-Unis pour entamer leur procédure d'asile, constituent un dévoiement flagrant et scandaleux de la loi pour s’en prendre aux personnes en quête de sécurité et aux familles séparées qui ont déjà construit leur vie aux États-Unis. Toute personne a le droit de demander l'asile, quelle que soit la manière dont elle est entrée sur le territoire. L’accès rapide à des procédures d’asile équitables et efficaces doit être garanti, et aux termes du droit international relatif aux réfugié·e·s, nul ne peut être sanctionné pour être entré de façon irrégulière dans le pays où il sollicite une protection.

**Je vous appelle à abandonner les charges retenues contre Cesar et Norelia et à mettre fin à la pratique qui consiste à faire de la migration une infraction.**

Veuillez agréer, Madame, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern